

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Commandement
de la gendarmerie outre-mer

Décision n° 11622 du 22 novembre 2011 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie de la Guyane

NOR : IOCJ1122597S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 69632 du 4 juillet 2011 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2011 ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 21 novembre 2011,

Décide :

Article unique

Le tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel de réserve du corps des sous-officiers de gendarmerie est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes de réserve :

Mertosetiko Klain	Nigend : 277 583
Labrana François	Nigend : 315 005

Fait le 22 novembre 2011.

Le général de corps d'armée,
commandant la gendarmerie outre-mer,
S. CAILLET